Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Annulation lettre d'intention d'achat par le vendeur

Par Coupiga

Bonjour,

En tant que vendeur d'un appartement j'ai signé ce matin une lettre d'intention d'achat formulée par un acquéreur.
Dans la journée j'ai reçu une autre offre d'achat d'un montant supérieur.
Est-ce que la 1ère lettre d'intention m'engage ?
Puis-je la dénoncer en toute légalité ?

Merci pour vos réponses.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Tout dépend du texte exact de cette lettre. Mais a priori il vous engage, au moins à poursuivre les négociations et si bien rédigé (par une agence ?) il vous oblige à vendre à cette personne, sauf si cette personne change d'avis.

Mais quelle imprudence de signer sans savoir à quoi vous vous engagez....

Consultez rapidement votre notaire avec ce texte signé pour connaitre vos possibilités de renier cet engagement.

Par Coupiga

Bonjour et merci pour votre réponse,

A votre commentaire je rajouterais une réflexion qu'il m'inspire : il suffirait que le futur appartienne au passé avant qu'il ne soit présent pour éviter beaucoup d'erreurs et d'accidents.

Au moment où j'ai signé, l'hypothèse de cette autre proposition était plutôt improbable. Et il y a des moments où il faut avancer, sans non plus courir le risque de lâcher la proie pour l'ombre.

Je contacte le notaire dès lundi matin à la 1ère heure.

Cordialement.

Par yapasdequoi

Personne ne vous obligeait à contresigné cette offre.
Vous pouviez simplement inviter le candidat à venir signer un compromis.